



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 120-19 C

Objet : RS - Versement d'une subvention à l'association Art Ski Tech pour un projet de filière de réutilisation de skis en matériaux de construction

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 120-19 C

objet **RS - Versement d'une subvention à l'association Art Ski Tech pour un projet de filière de réutilisation de skis en matériaux de construction**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que l'association Art Ski Tech sollicite Grand Chambéry pour soutenir financièrement son projet de création d'une filière de seconde vie des skis usagés, orientée vers l'architecture, le bâtiment et le mobilier.

Le projet d'Art Ski Tech dépasse la réutilisation des skis en application décoratives ou de second œuvre (bancs, géodes pour des événementiels, supports kakémonos...), même si cette activité demeure. L'innovation du projet réside dans la reconnaissance légale du ski comme matériau de construction et son utilisation en élément structurel. Il s'agit donc de mener des essais de qualification des skis et des structures réalisées et fournir des certificats de matériaux pour le BTP, en sollicitant un partenariat avec le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) pour valider scientifiquement les propriétés spécifiques des skis et leur utilisation comme élément structurel.

Les applications imaginées d'ores et déjà par l'association sont des infrastructures légères et adaptables (treillis, refuges temporaires ou permanents en montagne, habitats d'urgence, espaces de démonstration...).

Le nombre d'emplois estimés est de 3 à 5 ETP d'ici 3 ans, avec un objectif de réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. Il est envisagé de confier la sous-traitance de la fabrication des produits aux Chantiers valoristes.

Afin de structurer la filière (étude et tests sur 12 mois, montage des partenariats avec les architectes, universités..., réalisation des produits commercialisables...), l'association a établi un budget prévisionnel sur 3 ans. Le budget annuel sera porté de 85 000 € à 220 000 d'ici 3 ans.

Ce projet d'économie circulaire contribue aux objectifs du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) signé par Grand Chambéry avec le soutien financier de l'ADEME, pour les années 2018/2020. Dans ce contrat, Grand Chambéry vise un objectif de 10 entreprises supplémentaires engagées dans l'économie circulaire d'ici 2020. Par ailleurs, il est cohérent avec les priorités données par le CODEC : en effet, les filières économiques prioritaires ont été choisies en fonction des quantités de déchets en jeu et du potentiel de développement (construction/BTP, alimentation, bois).

Enfin, de fortes synergies sont déjà identifiées entre Art Ski Tech et le projet d'une matériauthèque professionnelle que portent plusieurs acteurs du territoire (entreprises et structures d'insertion professionnelle).

Il est proposé de verser à l'association une subvention de 4 000 €.

Il est également proposé de conclure une convention avec l'association pour l'autoriser à collecter les skis déposés en déchetterie.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la décision n° 188-17 du Bureau du 26 octobre 2017 adoptant le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire 2018/2020 et les actions de Grand Chambéry pour favoriser l'économie circulaire,

Vu la demande de l'association Art Ski Tech du 4 avril 2018,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 11 juin 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association Art Ski Tech pour un projet de filière de réutilisation de skis en matériaux de construction,

Article 2 : approuve la convention de collecte et de valorisation des skis déposés dans les déchetteries de Grand Chambéry,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 120-19 C

Objet de l'acte :	RS - Versement d'une subvention à l'association Art Ski Tech pour un projet de filière de réutilisation de skis en matériaux de construction
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	27 juin 2019
Annexe(s) :	Convention de la collecte et de la valorisation des skis déposés dans les déchetteries

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22273H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22273H1

Date de transmission en Préfecture :	12 juillet 2019
Date de réception en Préfecture :	12 juillet 2019